

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 28 septembre 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_23\_/ votants /\_28\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE CINQ OCTOBRE

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, , D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, M. LEGOFF, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, C. CONTAMIN

Absents représentés :

C. QUÉRO  
J. BUISINE CORLOBÉ  
C. TIPHINEAUD  
M. ALOUI  
M. SEMADENI

procuration à

L. FORICHON  
S. SABLITCH  
É. GRILLON  
P. DOUWES  
V. BAYOUT

Absent excusé : J. QUEIJO

Secrétaire de séance : Pieter DOUWES est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

---

## OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ÉPIC) « LES BORDS DE SCÈNES » SAISON 2023/2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1611-4,

VU l'avis de la commission Services à la Population en date du 2 octobre,

**CONSIDÉRANT** le projet de renouvellement de la convention entre la commune et l'ÉPIC « les Bords de Scènes » pour la saison 2023/2024,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention de partenariat, d'objectifs et de moyens avec l'ÉPIC « les Bords de Scènes » dans le cadre d'un projet de développement culturel,

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat, d'objectifs et de moyens avec l'Établissement Public Industriel et Commercial « les Bords de Scènes ».

**PRÉCISE** que la convention est signée pour la saison 2023/2024.

**DÉCIDE** que dans le cadre de la convention, la Ville attribuera une subvention à l'ÉPIC « les Bords de Scènes » pour la saison 2023/2024.

**PRÉCISE** que la commune versera une subvention de 50 000 € pour la saison culturelle 2023/2024.

**PRÉCISE** qu'une subvention complémentaire de 2100 € sera versé pour la prise en charge de la mission « accueil des artistes » pour les spectacles des Bords de Scènes au centre culturel Alain Poher.

**PRÉCISE** qu'il y aura la mise à disposition d'un technicien de la commune pour les spectacles des Bords de Scènes au centre culturel Alain Poher.

**PRÉCISE** qu'il y aura la mise à disposition de trois agents de la ville les soirs de spectacle au centre culturel Alain Poher.

**DIT** que les crédits seront ouverts aux budgets 2023 et 2024.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Madame la Trésorière Principale d'Orly

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 6 octobre 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 5 octobre 2023*

  
Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine

